



**Commune de PFULGRIESHEIM**  
**Séance du 4 novembre 2016**

**Membres présents :**

Le Maire, André JACOB et Mmes et MM. les conseillers municipaux : Claude AFFOLTER, Liliane BAUER, Gérard DURINGER, Adjoint au Maire, Marie-Madeleine MARTIN, Paul LOSSEL, Corinne ZEISSLOFF, Bertrand MEYER, M. Christian SCHNEIDER, Sébastien DURST, Michèle MEHN, Elodie ROTH

**Absents excusés :** Mmes Anne-Laure LEYDET, Stéphanie MICHEL et M. Jean-Marc HENNIG

Le compte-rendu de la séance du 7 octobre 2016 transmis aux conseillers municipaux est adopté à l'unanimité.

**1. INONDATIONS ET COULEES DE BOUES DU 28 MAI 2016**

- arrêté ministériel du 16 septembre 2016

Le Maire informe le conseil municipal que la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans la commune suite aux intempéries ayant entraîné des inondations et des coulées de boue le 28 mai dernier a été rejetée par arrêté ministériel du 16 septembre 2016.

**1. indemnisation des agriculteurs exploitant des cultures sinistrées suite au débordement du ruisseau**

Ce point déjà évoqué dans le compte-rendu de séance du 9 septembre dernier est développé par M. Claude AFFOLTER qui propose de verser aux agriculteurs ayant subi des pertes de récoltes une indemnité exceptionnelle de 120 € par tonnes de céréales, soit la somme de 1 900 € à répartir entre deux bénéficiaires. Ce versement est considéré comme une charge exceptionnelle, relevant du chapitre 76, en dépenses de fonctionnement, insuffisamment provisionné au budget communal de l'exercice 2016 pour lequel il y a lieu de prendre une décision modificative. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ces deux décisions. Il est fait ensuite un bref rappel des mesures à prendre pour prévenir toute nouvelle coulée de boue dans la commune, l'enherbement de parcelles rue d'Offenheim, rue de Lampertheim à programmer aux mois de février et de mars 2017, aux abords du terrain du 20 rue du Langgarten, cas présenté par M. Bertrand MEYER, l'ajout éventuel d'un avaloir dans la rue des Bleuets, l'attente des résultats de l'étude menée par le SDEA sur le réseau d'assainissement situé à l'entrée de la rue du Levant. M. Sébastien DURST estime qu'il faudrait stopper en amont les eaux de ruissellement en rajoutant un avaloir dans la descente de la rue des Bleuets et un autre dans la descente de la rue de Pâques.

**2. TRAVAUX DE VOIRIE DANS LA RUE PRINCIPALE RD 31 ENTRE LA PLACE DE L'EGLISE ET LA SORTIE NORD EN DIRECTION DE PFETTISHEIM**

- étude de trafic rue Principale : décision modificative budgétaire

Afin de pouvoir régler la facture relative à l'étude de trafic pour le réaménagement des deux carrefours de la rue Principale (cf compte-rendu du 7 novembre 2016), en dépenses d'investissement au compte 2031 « frais d'études », il est également nécessaire de prendre une décision modificative budgétaire pour ouvrir le compte budgétaire et y inscrire la somme de 6 000 €. Pour mémoire le montant de cette facture est de 5 880 € TTC à régler au maître d'œuvre le bureau Emch Berger de Hoenheim. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire sur l'exercice 2016.

- résultats de l'avis d'appel public à concurrence du 29 septembre 2016

Le Maire présente le tableau récapitulatif des offres de prix reçues pour les travaux de voirie dans la rue Principale RD 31 (lots 1 et 2), en cours de vérification et d'analyse par le maître d'œuvre.

**MARCHE DE TRAVAUX EN PROCEDURE ADAPTEE : REAMENAGEMENT DE LA VOIRIE SUR LA RD 31 RUE PRINCIPALE**

**TABLEAU RECAPITULATIF DE L'OUVERTURE DES PLIS DU 28 OCTOBRE 2016**

ESTIMATION MAITRE D'ŒUVRE :					
		<b>LOT 1 : TRAVAUX DE VOIRIE</b>			
				315 000.00 € HT	<b>378 000.00 € TTC</b>
				115 000.00 € HT	<b>138 000.00 € TTC</b>
		<b>TOTAL :</b>		430 000.00 € HT	<b>516 000.00 € TTC</b>
		Délai : 70 jours calendaires pour TF, 20 jours calendaires pour TO1.			
N° d'ordre d'arrivée des offres	Entreprise	TF et TO1	Montant total de l'offre € HT	classement des offres par ordre croissant des prix	Délai proposé
1	DIEBOLT TP	TF (Commune):	294 268,50	<b>6</b>	TF : 70 JOURS
		TO1 (CD67) :	105 101,25		TO1 : 20 JOURS
		<b>total</b>	<b>399 369,75</b>		
2	ERTP	TF (Commune):	NEANT		TF :
		TO1 (CD67) :	NEANT		TO1 :
		<b>total</b>	<b>NEANT</b>		
3	PONTIGGIA	TF (Commune):	262 645,50	<b>5</b>	TF : 68 JOURS
		TO1 (CD67) :	115 587,50		TO1 : 14 JOURS
		<b>total</b>	<b>378 233,00</b>		
4	LINGENHELD	TF (Commune):	291 650,50	<b>4</b>	TF : 59 JOURS
		TO1 (CD67) :	83 137,50		TO1 : 12 JOURS
		<b>total</b>	<b>374 788,00</b>		
5	TRABET	TF (Commune):	303 650,00	<b>7</b>	TF : 68 JOURS
		TO1 (CD67) :	108 891,50		TO1 : 16 JOURS
		<b>total</b>	<b>412 541,50</b>		
6	SATER	TF (Commune):	277 298,00	<b>3</b>	TF : 70 JOURS
		TO1 (CD67) :	94 840,00		TO1 : 12 JOURS
		<b>total</b>	<b>372 138,00</b>		
7	COLAS EST	TF (Commune):	253 339,80	<b>1</b>	TF : 47 JOURS
		TO1 (CD67) :	78 536,25		TO1 : 12 JOURS
		<b>total</b>	<b>331 876,05</b>		
8	GCM	TF (Commune):	261 327,75	<b>2</b>	TF : 61 JOURS
		TO1 (CD67) :	87 388,75		TO1 : 12 JOURS
		<b>total</b>	<b>348 716,50</b>		

**MARCHE DE TRAVAUX EN PROCEDURE ADAPTEE : REAMENAGEMENT DE LA VOIRIE SUR LA RD 31 RUE PRINCIPALE**

**TABLEAU RECAPITULATIF DE L'OUVERTURE DES PLIS DU 28 OCTOBRE 2016**

ESTIMATION MAITRE D'ŒUVRE :					
		<b>LOT 2 : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE RESEAUX SECS</b>			
				125 000,00 € HT	<b>150 000,00 € TTC</b>
		Délais : 30 jours calendaires			
N° d'ordre d'arrivée des offres	Entreprise	Montant total de l'offre € HT	classement des offres par ordre croissant des prix	Délai proposé	
1	ERTP	143 124,50	<b>2</b>	30 JOURS	
2	SPIE EST	140 000,00	<b>1</b>	25 JOURS	

Toutefois, il ressort en première analyse que l'offre de la Société COLAS d'Ostwald classée au rang 1/7 pour le lot 1 « travaux de voirie » semble anormalement basse pour les travaux de remblais de la chaussée (gravier, GRH...). A ce stade de la procédure, le maître d'œuvre propose de demander à COLAS de lui confirmer par un écrit le prix, la qualité et la conformité au cahier des charges des matériaux entrant dans la structure de la chaussée. En ce qui concerne le lot 2 « éclairage public et réseaux secs », seules deux sociétés réunies en groupement ont soumissionné respectivement à 115 % et à 112 % du coût estimatif du maître d'œuvre, le dépassement se faisant sur le matériel d'éclairage public (mât et luminaire). Le Maire rappelle qu'aucune décision concernant l'attribution des lots 1 et 2 ne pourra être prise avant les conclusions de l'analyse par le maître d'œuvre. M. Sébastien DURST est d'avis qu'il serait judicieux de rencontrer les deux candidats en vue de négocier les prix avant de déclarer, le cas échéant, le lot 2 infructueux.

### 3. TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC SUBVENTIONNES DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT

Ce point a son importance. En effet, en séance du 23 mars dernier, la commune avait demandé à bénéficier du fonds de soutien à l'investissement public de l'Etat pour quatre projets de rénovation et d'extension de l'éclairage public, dans la rue Principale (correspondant au lot 2), dans la rue des Bleuets, la rue de la Vallée et autour du complexe école

maternelle/salle des fêtes d'un montant total de 100 685 € HT. Une subvention globale de 40 % soit la somme de 40 274 € a été attribuée à la commune pour l'ensemble de ce programme par courrier en date du 10 octobre 2016 à la condition d'engager des travaux avant le 31 décembre 2016. Le Maire expose qu'un engagement de travaux est lié à un ordre de service émis après notification du marché à son titulaire ; ce qui implique de débiter un chantier d'éclairage public dans les meilleurs délais.

#### 4. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Maire rappelle la réunion du 17 novembre 2016 à 18 h à la salle des fêtes de Quatzenheim organisée à destination des élus des communes membres de la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland dans le cadre de l'élaboration du PLUI. La réduction et la fermeture des zones à urbaniser inscrites en IAU ou en IIAU dans les documents d'urbanismes communaux font partie des enjeux majeurs du futur PLUI, le développement des constructions nouvelles devant se faire dans les dents creuses urbaines existantes ou au sein du bâti existant. A ce titre, le Maire évoque l'exemple significatif du permis de construire accordé à M. Frédéric GULL en date 20 octobre 2016 pour la création d'une nouvelle maison individuelle dans la cour du corps de ferme du 3 rue de Lampertheim.

#### 5. INSEE : RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2017

La secrétaire de Mairie présente ce dossier en sa qualité de coordonnatrice communale des opérations de recensement de la population à Pfulgriesheim sous le contrôle de l'INSEE qui a lieu tous les 5 ans dans les communes de moins de 10 000 habitants. Pour mémoire, en 2012 date du dernier recensement INSEE la commune comptait 1 223 habitants, le lotissement du Levant n'étant pas inclus dans ce chiffre. La nouvelle campagne de collecte des données qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017 se fera sur le même principe que la précédente : division du village en deux secteurs de collecte d'environ 270 foyers enquêtés par deux agents recenseurs, recrutés par la commune en contrepartie d'une dotation de l'Etat et formés par l'INSEE. Pour mémoire, l'agent recenseur ne peut exercer de fonctions électives dans la commune qui l'emploie, ce qui exclut toute candidature d'un conseiller municipal pour ce poste. Le Maire propose de solliciter les personnes ayant déjà exercé les fonctions d'agents recenseurs en 2012 et d'arrêter leur mode de rémunération au réel à savoir en fonction du nombre de questionnaires collectés ou retournés par voie électronique. Le conseil municipal, après cet exposé, par délibération à l'unanimité, crée deux postes d'agent recenseurs et définit les modalités de leur rémunération brute selon ce principe. Il est précisé que les agents devront promouvoir auprès des habitants la solution du recensement en ligne sur le site internet [www.le-recensement-et-moi](http://www.le-recensement-et-moi), rapide, simple, et sûr et facile à mettre en œuvre grâce à des identifiants de connexion individuels.

#### 6. COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION D'INFORMATION DU 3 NOVEMBRE 2016

Mme Liliane BAUER, Adjointe au Maire, présente ce point qui a fait l'objet d'un compte-rendu envoyé à tous les conseillers municipaux avant le début de la séance. Aux rubriques habituelles vont se rajouter un article sur les jeux intervillages organisés par la communauté de communes du Kochersberg-Ackerland cet été, la vente des couronnes de l'Avent du 26 novembre en Mairie. Une réflexion s'engage également sur l'organisation d'un marché de Noël dans la commune en 2017 qui fera l'objet d'un appel à la population et aux associations locales dans le prochain numéro du BIC.

#### 7. REPAS DE NOEL DES AINES DU DIMANCHE 11 DECEMBRE 2016

Les invitations au repas de Noël 2016 seront imprimées et distribuées dans les prochains jours. Les personnes âgées de plus de 80 ans ou celles qui pour des raisons médicales ne pourront pas participer au traditionnel repas offert par la commune recevront un cadeau (chocolat pour les dames, vin pour les messieurs). Cette année un spectacle de danse est proposé dans l'après-midi par l'Association Temps Libre ainsi qu'une projection sur le thème de la cathédrale de Strasbourg par le Club des Aînés.

#### 8. DIVERS

##### PIEZOMETRE

Le Maire présente le chiffrage estimatif du SDEA pour la pose du nouveau piézomètre, point d'accès à la nappe phréatique en vue d'effectuer des prélèvements d'eau, aux abords du terrain de football (cf PV du 7 octobre dernier). La solution de base entièrement financée par le SDEA s'élève à 23 000 € HT, les deux variantes avec un forage plus large couplé à une pompe pour l'arrosage du terrain de football avec un débit de 12 m<sup>3</sup>/h et 20 m<sup>3</sup>/h impliquent un surcoût de 25 000 € HT et de 53 000 € HT le cas échéant pour la commune. Compte-tenu des factures de consommation d'eau pour l'arrosage du terrain de football de l'ordre de 4 000 € TTC par an, le coût de cette installation serait rentable après dix années d'exploitation. Le conseil municipal décide de confirmer au SDEA le lancement d'un appel d'offres pour la solution de base et les deux variantes.

## TRAVAUX DE REVETEMENT DE SOL EN SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le devis établi par la Sarl Alain FORLER de Mittelhausbergen pour la réfection de la moquette en salle du conseil municipal est discuté. Un consensus se dégage pour décider de ne pas réaliser ces travaux pour l'instant.

## RENOVATION DE L'IMMEUBLE DU 7 RUE DE LA COLLINE

Suite au courrier de la commune en date du 13 octobre 2016 relatif à l'état de vétusté de l'immeuble du 7 rue de la Colline, le Directeur a répondu par écrit le 24 octobre 2016 pour demander à rencontrer le Maire afin de discuter de l'éventuelle acquisition du bien (immeuble et terrain) dont la SIBAR est locataire par bail emphytéotique en préalable à tout projet de réaménagement du site.

## DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Maire informe l'assemblée qu'il a décidé de renoncer à exercer le droit de préemption urbain sur le terrain bâti de 2.66 ares sis 45 rue des Bleuets.

## EVOLUTION DE L'ANTENNE RELAIS SFR DEJA EXISTANTE

L'installation de téléphonie mobile SFR déjà existante implantée dans la partie nord du ban communal sur l'exploitation agricole de M. Claude ROTH va faire l'objet d'une évolution technologique vers la 4G sans ajout d'antenne supplémentaire.

## TOUR DE TABLE

Mme Liliane BAUER présente le bricolage de Noël effectué par les enfants dans le cadre des NAP (boîtes cartonnées blanches à décorer et garnies de trois chocolats).

M. Bertrand MEYER rapporte qu'il a été contacté par la Société ? en vue du stockage de gravier sur le site de l'ancienne décharge et qu'il a répondu à cette demande par la négative. Un mât et une corbeille ont été posés devant la boulangerie VOGT, toutefois il aurait fallu les mettre en place devant le jardin de Mme Odile FUSSLER qui est un emplacement plus approprié. M. Claude AFFOLTER s'engage à faire le nécessaire rapidement.

Mme Corinne ZEISSLOFF déplore la mauvaise acoustique dans la salle des fêtes et dans la salle du bar. M. Gérard DURINGER répond que la pose d'un nouveau revêtement insonorisant sur les murs tel qu'il avait été envisagé n'était pas une alternative satisfaisante.

M. Sébastien DURST souhaite qu'un article de remerciement à destination de la population qui s'est mobilisée lors de la manifestation ANTI GCO du 15 octobre 2016 soit inséré dans le prochain BIC. Il rappelle également que des lampadaires d'éclairage public ne fonctionnent pas dans la rue et dans l'impasse du Heuberg.

Le Maire demande l'approbation de l'assemblée pour la prestation de remplacement intégral des ampoules des luminaires à nettoyer dans la rue Principale et dans la rue de Lampertheim, soit un surcoût de 17 € HT par luminaire par rapport au devis initial. Ce point est accepté.

M. Sébastien DURST demande que les agents du SIVOM profitent du temps sec pour évacuer les feuilles mortes au city-stade et que l'on réfléchisse à un nouvel emplacement pour le tableau d'affichage officiel des informations de la Mairie.

M. Paul LOSSEL relève que l'armoire électrique du city-stade ne ferme plus et qu'il manque toujours un anneau de basket. Sur ce point, un devis a été demandé. Il convient de relancer le prestataire EPSL de Lingolsheim.

M. Gérard DURINGER informe l'assemblée qu'il a sollicité l'intervention du SDEA pour désenvaser le puits de la Place de la Mairie avant tout autres travaux en vue du remplacement de la pompe. Il a également fait appel à la société SOBECA pour mettre en place les illuminations de Noël sur les arbres devant l'agence du Crédit Mutuel et attend le devis correspondant.

M. le Maire rappelle à tous la tenue de la réunion publique d'information vendredi 18 novembre 2016 à 19 h 30 à la salle des fêtes concernant le projet de construction de quatre poulaillers labellisés par M. Florian LOSSEL.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée vendredi 2 décembre 2016.

La séance est levée à 23 H 06.